



Demande de conseil pour une étudiante marocaine

Par **nina23**, le **23/12/2008** à **15:29**

bonjour

je suis étudiante étrangère à lyon je suis rentrée en france en 2003 avec un visa étudiant et cette année j'ai reçu l'obligation de quitter le territoire français suite à un échec aux études et un changement d'orientation en suite j'ai fait un recours au tribunal administratif qui a été rejeté après une audience le 9 décembre 2008 maintenant avec mon copain français on a trouvé un appartement et on veut se marier je voudrais savoir mon droit si je me marie avec lui est-ce que je peux être régularisée ? ça peut appuyer mon dossier si je prends un avocat ? j'attends avec impatience votre réponse et merci d'avance

Par **jeetendra**, le **23/12/2008** à **16:19**

bonjour, pour obtenir un titre de séjour vie privée et familiale d'un an suite à votre mariage il faut que vous soyez en situation régulière, donc malheureusement vous marier ne vous apportera pas de régularisation à ma connaissance, lisez dans mon blog sur legavox.fr l'article sur l'admission au séjour, courage à vous, cordialement